



Divorce et garde des enfants

Par **Iorna**, le **18/06/2010** à **14:49**

Bonjour,

Mon compagnon est en instance de divorce depuis 1 an. Son ex épouse a le projet de déménager à plus de 800 km et veut emporter avec elle leur deux enfants âgés de 3 et 4 ans. Elle ne travaille pas, et elle a été diagnostiquée instable psychologiquement.

Vu son état mental, mon compagnon a peur pour ses enfants et refuse que son ex épouse s'en aille aussi loin avec eux, sans aucune raison valable. Il a donc l'intention de demander la garde des enfants. Sa demande pourra-t-elle être acceptée ?

Cordialement.

Par **kindermaxi**, le **20/06/2010** à **22:22**

Bonsoir,

Seul un juge peut décider s'il accorde la garde principale au père ou à la mère.

Même sans travailler, se rapprocher de sa famille peut-être considéré comme un cas valable par un juge, surtout si cette personne a abandonné sa famille à la base pour suivre son futur ex-mari.

Pour être diagnostiquée "instable psychologiquement", je suppose que vous avez les certificats médicaux confirmant vos dires, donc il suffit de les communiquer à l'avocat de votre compagnon.

Je pense que l'avocat de votre compagnon a du déjà tout vous expliquer correctement, le bon comme le mauvais.

Bonne soirée.